

## SEANCE DU 08 février 2023

Le **huit février deux mille vingt-trois**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Marie Claire FOUCHERAU, Bernard DESBENOIT, Stéphanie PAWLOWSKI, Sylvie CHAMPROMIS, Jean Michel MOULIN, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Thierry GENOUX, Philippe MONCORGER.

Absents avec pouvoirs : Delphine FARGE (pouvoir à Philippe MONCORGER), Clément LE PAGE (pouvoir à Thierry GENOUX), Olivier BOICHON (pouvoir à Gérald BUFFARD)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérald BUFFARD

\*\*\*\*\*

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Subvention voyage scolaire
- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Ecole
- Compte rendu réunion de conciliation cimetièrè
- Compte rendu organisation du cimetièrè
- Délégué SIADEP
- Logement Le Cèdre
- Commerce Papy Jo
- Syndicat de la Bouverie
- DETR : city stade et filet, clocher
- Convention fourrière
- Achat de la surface de l'aire de croisement VC7 Ressins
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE 2023 A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN A L'ECOLE DE NANDAX (ASEN) :

#### **Délibération n°2023/009**

Madame GIVOIS et Madame BOUQUET, présidente, et trésorière de l'Association de Soutien à l'Ecole de Nandax (ASEN), sont venues présenter leur demande écrite faite le 30 janvier 2023, pour une aide exceptionnelle afin de permettre aux élèves de partir en voyage scolaire pendant 3 jours en mai 2023.

Lors du dernier voyage en 2018, une subvention de 1 200 € avait été accordée pour 18 élèves. Cette année 30 élèves sont concernés, le coût global serait de 250€ par élève.

La commune autorise Mesdames Carole Lopez et Sylvie Cordonnier à accompagner la directrice lors de ce voyage. Madame Marie Claire FOUCHEREAU va également les accompagner bénévolement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 2 200.00 € de l'Association de Soutien à l'Ecole de Nandax (ASEN).

\*\*\*\*\*

#### **COMPTES RENDU :**

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

- **COMMISSION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) :**

Madame Marie Claire FOUCHEREAU nous fait un rapport de la réunion :

- Aide assistance vélo électrique non renouvelée en 2023. Réflexion sur une prime en remplacement
- Réflexion aide achat récupérateur eau de pluie
- Aide réparation de vélo
- Rapport sur les actions concernant les énergies renouvelables faites sur l'ensemble de la Communauté de Communes
- Organisation d'une fresque sur les enjeux sur le climat le 14 mars 2023
- Exemple de covoiturage : Transport d'utilité social (TUF) 1 référent + 1 chauffeur
- Mise en place d'un comité de fleurissement
- Proposition de mettre une application sur les téléphones pour vérifier son bilan carbone respectif. L'inscription est possible pour les particuliers, les communes ou les Communautés de Communes. Le coût pour la commune serait de 900 €
- Défrichage sur la voie ferrée afin de faire arriver la voie verte aux 3 moineaux d'ici septembre 2023

- **COMMISSION ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Roger SANDRI nous expose :

La transition est toujours en cours entre les budgets des communes et ceux de la communauté de communes (numéro de comptes...) afin de préparer la récupération de tous les budgets en 2026.

- **SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Gérald BUFFARD nous expose :

Des mesures sont en cours. Elles s'effectuent de nuit étant donné qu'il y a moins de mouvements. Cela rend la tâche plus facile. Cela devrait être terminé d'ici décembre 2023.

\*\*\*\*\*

#### **ECOLE :**

Madame LAVAL, maîtresse des CE2/CM, actuellement en arrêt, a annoncé son départ définitif de l'école de Nandax. Son remplacement est assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire.

\*\*\*\*\*

### **COMPTE RENDU CONCILIATION CIMETIERE :**

Monsieur le Maire expose :

Suite au problème de concession exposé au conseil précédent, un Procès-Verbal de conciliation avec la famille concernée par le préjudice a été signé par les deux parties le jeudi 19 janvier 2023. Un caveau va donc être mis en place aux frais de la commune à l'emplacement 67. Le devis de l'entreprise SANTI s'élève à 1 267 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise SANTI se rapportant à l'objet ci-dessus.

En parallèle, un courrier va être envoyé à la famille concernée par la parcelle 68 afin de leur garantir la location de ladite parcelle.

\*\*\*\*\*

### **GROUPE DE TRAVAIL CIMETIERE :**

Un groupe de travail est formé afin de mettre à jour les données du cimetière composé de messieurs Philippe MONCORGER et Thierry GENOUX, et de mesdames Stéphanie PAWLOWSKI et Sandrine VEROT.

Madame Sandrine VEROT et Monsieur Philippe MONCORGER nous font un rapport de l'avancement de leur travail :

Le plan a été mis à jour. Reste le rapprochement pour connaître celles qui sont trentenaires et celles qui sont perpétuelles. Une vérification sera faite du côté du souvenir français afin de repérer les tombes protégées. Il est proposé de numérotter les tombes sur place afin de faciliter la gestion. Le plan devrait ensuite être affiché en mairie. Mme Stéphanie PAWLOWSKI propose de mettre en place un règlement.

\*\*\*\*\*

### **DELEGUES SIADEP :**

#### **Délibération n°2023/010**

Le S.I.A.D.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de POUILLY SOUS CHARLIEU) dont la commune de NANDAX est adhérente, doit être représenté par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Suite à la démission de monsieur Aurélien CHAMPROMIS, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Est désigné en remplacement de monsieur Aurélien CHAMPROMIS :

#### **Délégué suppléant :**

- Philippe MONCORGER

\*\*\*\*\*

### **LOGEMENT LE CEDRE :**

## Délibération n°2023/011

Monsieur Gérald BUFFARD nous expose :

Le logement situé 105 route de Villers est à rafraîchir après 7 ans de location à la même famille. Le locataire du logement situé au 121 route de Villers souhaite reprendre le logement. Il propose de s'occuper de repeindre les chambres (peinture fournie par la commune) en échange de mois de loyer.

Sachant qu'il a également demandé si des travaux pouvaient être entrepris dans la cuisine et dans la salle de bain (baignoire percée).

Concernant la cuisine, plusieurs possibilités :

- Aménagement partiel (meuble)
- Aménagement complet de la cuisine (meuble + hotte + crédence + table de cuisson vitrocéramique)

Des devis sont en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider l'aménagement complet de la cuisine et le changement de la baignoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de cuisine et salle de bain nécessaires à la remise en état du logement.
- **DECIDE** vu la mise en place de la cuisine et la fourniture de la peinture, de ne pas exonérer le loyer du logement situé 105 route de Villers.

\*\*\*\*\*

### **COMMERCE MULTISERVICE :**

Le Bistrot de Papy Jo a cessé son activité fin janvier. Le fond de commerce est en vente jusqu'à fin février. Si celui-ci reste invendu, s'en suivra une liquidation judiciaire. Les conseillers proposent de se renseigner auprès d'un notaire pour connaître la marche à suivre en cas de non-reprise.

Le départ du couple qui loge au-dessus du commerce est également prévu pour fin février, le conseil propose d'attendre le devenir du commerce avant de chercher un nouveau locataire.

\*\*\*\*\*

### **SUBVENTION AU TITRE DE DOTATION ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) :**

## Délibération n°2023/012

Monsieur le Maire expose qu'il y a possibilité de demander l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Destinée au soutien des collectivités locales dans leurs projets, l'Etat, à travers les dotations d'investissement comme la DETR, participe au financement des investissements tels que le développement économique, touristique, social, scolaire, environnemental ainsi que les actions en faveur des services publics en milieu rural.

Ci-après les projets de la commune pour 2023 et leurs montants :

- le sol du city stade pour un montant HT de 10 105 €
- le filet pare-ballon pour un montant HT de 4 681.25 €
- le portail du cimetière 3 695 € HT
- le remplacement des moteurs des 3 tintements pour un montant HT 8 627 €
- le remplacement de la commande des cloches et du pilotage des minuteriers des 2 cadrans pour un montant HT 4 978 €
- le remplacement des moteurs de sonnerie des 3 tintements et 3 volets pour un montant HT 8 627 €
- la mise en conformité électrique pour un montant HT 2 153 €
- le remplacement des battants des 3 cloches pour un montant HT 4 150€
- plus autres frais...

Soit un montant total de 38 441.25 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet ci-dessus.

\*\*\*\*\*

#### **CONVENTION FOURRIERE :**

##### **Délibération n°2023/013**

Monsieur le Maire expose que plusieurs véhicules stationnent sur les parkings de Nandax depuis plus de 6 mois sans aucun mouvement. La gendarmerie recherche les propriétaires afin de leur adresser un courrier en recommandé avec avis de réception. Si après cette démarche les véhicules sont toujours au même endroit, une mise en fourrière sera envisagée.

Pour se faire il convient de signer une convention de délégation de service public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de délégation de service public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### **ACHAT DE LA SURFACE DE L'AIRE DE CROISEMENT VC7 RESSINS :**

##### **Délibération n°2023/014**

Une aire de croisement est nécessaire au niveau de Ressins. Les engins étant déjà sur place pour les travaux du croisement de la VC7, la commune peut bénéficier de tarifs préférentiels en commençant les travaux dès à présent. Monsieur BERCHOUX, le propriétaire actuel du terrain, a donné son accord écrit afin d'effectuer les travaux avant l'achat du terrain.

Un géomètre a été contacté, un devis est en cours pour la mise à jour du cadastre. L'enrobé devrait se faire les 20 et 21 février 2023.

\*\*\*\*\*

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **TONDEUSE :**

Monsieur Gérald BUFFARD nous présente les devis reçus pour l'achat d'une nouvelle tondeuse.

- **VISITE DU CONSEIL REGIONAL:**

Samedi 18 mars 2023 à 10h00 Monsieur le Maire et ses adjoints ont rendez-vous avec Madame ZAPPA, conseillère régionale, pour lui présenter les projets 2023/2026 (chauffage mairie/école et aménagement parking de la salle des fêtes).

- **GREVE DU 19 JANVIER :**

Compte tenu d'un mouvement grève nationale et de l'absence des agents, Madame GIVOIS a été recrutée pour maintenir une garderie/cantine de 9h00 à 16h00 le jeudi 19 janvier 2023.

- **LOCATAIRE 30 IMPASSE CAPTIER :**

Plusieurs rendez-vous ont été manqués avec Thermi-Dépannage depuis 3 mois sans en connaître la raison.

- **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Madame Stéphanie PAWLOWSKI a présenté le nouveau contrat de location de la salle des fêtes. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

- **RIFSEEP et CIA**

Monsieur le Maire expose que depuis 2018, un seul agent touche le RIFSEEP ainsi que le CIA. Il convient de réviser ces sommes (95 € de RIFSEEP et 803 € de CIA) au minimum tous les 4 ans. A ce jour, elle est la seule à avoir ces avantages, il convient donc d'étudier la situation pour les autres employés.

Un mail a été envoyé au centre de Gestion afin de traiter la situation dans les règles.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion le 15 mars 2023.